

Intra CL

Public

1 groupe de cadres de la
CAF 45

Modalités pratiques

1 jour soit 7 heures de
formation
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Chantiers locaux

Tarifs

1100.00

Modalités d'animation

Formateur

NIVOLLE Catherine

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

1100.00

2019-Développer les postures des cadres en situations d'accueil du public - CAF 45

MAJ : Dimanche 05 juillet 2026

Contenu

ANNEXE 1 A l'Avenant n°1 de la convention N°21/18 – EGOc / CAF du Loiret

PROGRAMME

« Développer les postures des cadres en situation d'accueil du public »

Intervenant : Catherine NIVOLLE

Durée - Dates :

- **4 jours animés en 2018** (1 j - Cadres le 13 mars 2018 / 1,5 j - Groupe 1 - Agents les 14 mars journée et le 15 mars matin / 1,5 j - Groupe 2 - Agents les 15 mars après-midi et le 16 mars journée)
- **1 jour, le 25 janvier 2019 : Retour de pratique « Cadres »**

Horaires : 7 heures de formation / jour - La formation se déroulera de 9 h à 17h

Lieu : **ORLEANS**, locaux de la Caf du Loiret

Effectif : 1 groupe de cadres de la Caf du Loiret – Effectif validé par une feuille de présence

Cadres – 1 jour – Le 25 janvier 2019

Nous préconisons une journée de travail à distance avec les cadres afin de favoriser un retour d'expérience et de pratique

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser le retour d'expérience
- Evaluer les évolutions en terme de pratiques et
- d'organisation

- Ancrer les bonnes pratiques managériales

Les domaines suivants seront abordés

- Analyse et retour sur les plans d'actions
 - Les réussites
 - Les freins
 - Les perspectives

- Analyse et échanges sur l'accompagnement des agents avec les outils de supervision
 - Les grilles et les résultats
 - Le sens perçu et le travail avec l'équipe
 - Le positionnement dans l'accueil

Intervenant

Catherine NIVOLLE

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes**



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

**ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
